

Création d'une charte européenne pour la liberté de la presse

Pour la première fois, une Charte européenne pour la liberté de la presse a été signée le 25 mai 2009 par 48 journalistes de 19 pays européens, à l'initiative de Hans Ulrich Jorges, rédacteur en chef du magazine allemand Stern. Elle vise à protéger la presse des ingérences de l'État et à garantir aux journalistes l'accès aux sources d'information. Ses dix articles formulent les principales valeurs que les autorités publiques doivent respecter dans leurs contacts avec les journalistes, telles que l'interdiction de la censure, le libre accès aux sources médiatiques nationales et étrangères, la liberté de collecter et de diffuser des informations ainsi que la protection des sources journalistiques. Viviane Reding, la Commissaire européenne chargée de la société de l'information et des médias, s'est félicitée de l'adoption par les journalistes européens de cette première Charte européenne pour la liberté de la presse. Son initiateur a rappelé que désormais l'un des objectifs des signataires était d'obtenir que la reconnaissance de la charte « devienne une condition pour l'entrée des pays candidats lors des prochaines négociations d'adhésion à l'Union européenne ».